

COMITE 84 - REGLEMENT 2026

DES CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

DEPARTEMENTAUX, REGIONAUX et INTERNES

AVANT TOUT ...

- **L'ESPRIT SPORTIF !**

CAPITAINE D'EQUIPE

- Doit connaître le règlement de « son » championnat
- Appelle le club visité au moins 48 heures avant la rencontre
- Présente les licences, pièces d'identité et la Fiche de composition de son équipe au Juge-Arbitre
NB : Licence et PI peuvent être présentés sous forme dématérialisée ; le JA peut également consulter les licences sur les applications de la FFT
- Doit demander au JA de s'approcher du court en cas de tension ou de comportement antisportif (ne pas attendre que la situation se dégrade)
- Peut seul donner des conseils à un joueur de son équipe à condition d'être sur le court au changement de côté (idem pour le capitaine adjoint, mais pas en même temps sur le même court)
NB : La présence d'un capitaine adjoint doit être signalée avant le début de la rencontre et notée sur la fiche de composition
- Est l'interlocuteur privilégié du capitaine adverse et du juge-arbitre
- Doit noter et signer toute irrégularité sur la feuille d'observations (ou une feuille blanche)

CHAMPIONNATS ORGANISES DANS LE 84

- Epreuves à divisions départementales et régionales
 - ✓ Interclubs jeunes JAUNE
 - U12- filles et garçons
 - U14 - filles et garçons
 - U16 - garçons
 - U18 - filles et garçons 
 - ✓ Interclubs séniors - dames et messieurs
 - ✓ Interclubs séniors plus - 35+ dames et messieurs et 45+ messieurs
 - ✓ Padel - U18 - Senior Dames - Senior Messieurs
 - ✓ Beach - Senior Dames - Senior Messieurs

NB : Il n'y a pas de championnat +45 dames, +55 et ... dames et messieurs au niveau départemental mais les clubs ont la possibilité d'inscrire leurs équipes directement en régional

NB : Les championnats TENNIS-ENTREPRISE sont organisés par les comités 06 et 13

- Epreuves internes au Comité 84
 - ✓ Inter-écoles U8 ROUGE - mixte
 - ✓ Interclubs jeunes U10 ORANGE et VERT - filles, garçons, mixte
 - ✓ Interclubs jeunes U12 ORANGE et VERT - filles, garçons, mixte
 - ✓ Les Jeudis du Ventoux - séniors - dames
 - ✓ Les Doubles du 84 - séniors - mixte
 - ✓ La Coupe VINCENSINI - séniors - mixte - NC et 4^{ème} série
 - ✓ La Coupe VERNHES - séniors - mixte - 3^{ème} série
 - ✓ Le Challenge des Vignes - +60 - messieurs

DEUX DOUBLES DANS UN CHAMPIONNAT COMPORTANT DES SIMPLES ET DES DOUBLES

- Si par suite d'un forfait, d'une disqualification ou d'un abandon d'un joueur en simple, une équipe ne dispose pas d'un nombre suffisant de joueurs pour aligner les paires de doubles requises, la paire de double qui participera effectivement à la rencontre disputera le DOUBLE N° 1.
Le score du double 2 sera « FORFAIT » = 6/0, 6/0.
L'autre équipe devra obligatoirement composer ses doubles en respectant le poids des équipes (si les doubles ont le même poids, le capitaine fera son choix, sauf si un de ces deux doubles compte un joueur NC, ce double sera N°2)
- Le forfait d'un ou des deux doubles n'entraînera pas le forfait de l'équipe pour la rencontre
- *NB : Cas des championnats « jeunes » où le double est joué avant les deux simples :
Si une équipe ne peut pas aligner 2 joueurs de simple (blessure), alors seul le SIMPLE N° 1 sera joué. Le simple N° 2 sera déclaré perdu pour l'équipe incomplète. L'équipe « complète » doit donner une composition avec 2 joueurs de simple en respectant les classements.*

ENGAGEMENT SUR ADOC

- Tous nos championnats sont homologués au niveau LIGUE
- Les équipes U12 FG - U14 FG - U16 G et U18 FG s'inscrivent dans le championnat DEPARTEMENTAL : les meilleures équipes seront sélectionnées pour le REGIONAL
- L'inscription de NOUVELLES équipes +35 DH et +45 H se fait au niveau DEPARTEMENTAL
- L'inscription de NOUVELLES équipes +45 D se fait au niveau REGIONAL (des poules géographiques seront constituées)
- L'inscription de NOUVELLES équipes SENIORS se fait au niveau DEPARTEMENTAL
- Les inscriptions PADEL et BEACH (équipes et paires) se font à la Ligue

EQUIPE COMMUNE

- Championnats départementaux :
 - JEUNES BALLE JAUNES** : U12 - U14 - U16 - U18
 - SENIOR+** départemental +35 dames et messieurs, +45 messieurs et
 - SENIOR** départemental
 - **Deux clubs**, dont l'effectif ne permet pas d'inscrire une équipe dans un championnat départemental peuvent former une équipe commune, dames/filles et/ou messieurs/garçons, si aucune équipe n'est engagée dans ce championnat par aucun des deux clubs.
 - NB : Pas d'équipe commune dans les divisions régionales
 - La demande de formation d'équipe commune sera faite lors de l'engagement de l'équipe et validée par la commission compétente
 - En cas de victoire finale dans la plus haute division d'un championnat départemental, cette équipe devra faire un choix entre
 - le maintien dans cette division départementale avec l'équipe commune
 - ou**
 - la formation d'une équipe constituée uniquement de joueurs d'un seul club (et de poids équivalent) pour monter en division régionale
 - Les championnats avec des divisions départementales et régionales sont considérés comme une entité : un club qui a engagé une équipe composée de ses propres membres dans une division, ne peut plus former d'équipe commune avec un autre club dans une autre division

- Championnats internes au Comité 84 : 
 - Les Doubles du 84, Coupes Vincensini et Vernhes, Jeudis du Ventoux, Challenge des Vignes, U8 Rouge, U10 Orange et Vert, U12 Orange et Vert
 - **Deux ou trois clubs**, dont l'effectif ne permet pas d'inscrire une équipe dans un de ces championnats, peuvent constituer une équipe commune, si aucune équipe n'est engagée dans ce championnat par aucun des clubs concernés
 - Engagement des équipes communes : un seul club engage l'équipe sur ADOC et inscrit les joueurs du second (troisième) club en saisissant leurs N° de licence

« FAMILLE » DE JOUEURS

- **Brûlés** = les premiers joueurs (mieux classés) inscrits sur la Liste Nominative à l'engagement de l'équipe :
 - Quatre en championnat Sénior
Trois en championnat Sénior +35 et +45, Challenge des Vignes et Jeudis du Ventoux
 - Deux dans tous les championnats Jeunes
 - *NB : dans nos compétitions mixtes il n'y a à ce jour pas de « brûlés » ; les deux dames et les deux messieurs les mieux classés sont « jaunis » sur la feuille d'équipe ce qui permet d'appliquer le règlement des « brûlés »*
 - Leur classement permet de calculer le poids de l'équipe
 - Ils ne peuvent pas figurer sur la Liste Nominative d'une autre équipe du club dans un même championnat
 - Ils peuvent jouer dans une autre équipe du club (comme Joker) pour le même championnat à condition d'avoir le jour de la rencontre un classement actualisé égal ou inférieur au classement du dernier joueur brûlé (classement actualisé) de l'équipe à pourvoir
 - Les joueurs brûlés restent brûlés pour la durée du championnat quel que soit l'actualisation des classements (l'ordre des joueurs peut être bouleversé).
-
- **Remplaçants** = les joueurs inscrits sur la Liste Nominative à la suite des joueurs brûlés
 - Ils peuvent figurer sur la Liste Nominative d'une ou de plusieurs autres équipes du club pour ce même championnat, à condition **de ne pas être brûlés** dans une de ces équipes
-
- **JOKERS**
 - 1) Une seule équipe engagée
 - Le JOKER est un joueur qui n'est pas inscrit sur la liste nominative de l'équipe
 - 2) Plusieurs équipes engagées
 - Le JOKER peut être ou sur aucune Liste Nominative ou être joueur brûlé ou remplaçant d'une autre équipe du club

Dans tous les cas

 - Il doit être régulièrement licencié dans le club au plus tard la veille de la rencontre à laquelle il voudrait participer
 - Il doit avoir, le jour de la rencontre, un classement actualisé inférieur ou égal au dernier joueur brûlé de la liste nominative actualisée (ne pas oublier de consulter cette liste avant la rencontre surtout lorsqu'elle suit une actualisation des classements).

Les joueurs brûlés sont signalés par une flamme

 - 3) Le JOKER peut participer à une ou plusieurs rencontres
 - Dans une ou plusieurs équipes en phase de poules
 - Dans une seule équipe en phase finale

4) Championnats Jeunes

➤ U10 ORANGE et VERT - U12 ORANGE et VERT

Chaque équipe peut ajouter des JOKERS sans limitation de nombre par journée de championnat à condition qu'ils aient un classement inférieur ou égal au 2^{ème} joueur classé le jour de la rencontre

➤ U12 à U18 JAUNE

Chaque équipe peut ajouter des JOKERS sans limitation de nombre par journée de championnat à condition qu'ils aient un classement inférieur ou égal au joueur brûlé le moins bien classé le jour de la rencontre

- Ce Joker peut être un joueur brûlé N°2 d'une autre équipe du club
- Le joueur brûlé N°1 ne peut jouer qu'avec l'équipe dans laquelle il est déclaré

5) Championnats Senior et Senior Plus

➤ Un seul Joker par journée de championnat

(sauf en Coupes VINCENSINI et VERNHES et LES DOUBLES DU 84 :
1 JOKER dame + 1 JOKER monsieur)

6) Pas de JOKER en DQDN (sénior) et pré national (sénior+)

FICHE DE COMPOSITION D'EQUIPES

- Avant le début de chaque rencontre, les capitaines doivent obligatoirement remplir la fiche de composition de leurs équipes et la transmettre au juge-arbitre. Elle peut conditionner le lieu de la rencontre en cas de report

FORFAIT/DISQUALIFICATION

- Les équipes ayant déclaré forfait (ou ayant été disqualifiées) lors d'une rencontre de la phase de poules, se verront attribuer le score forfaitaire correspondant à la somme des matches prévus pour la rencontre, perdus chacun sur le score de 6/0 6/0
- Points
 - Forfait : l'équipe ne se déplace pas (ou ne peut pas recevoir) = moins 2 points
 - Disqualification : équipe incomplète le jour de la rencontre (est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans les règlements spécifiques de l'épreuve) = moins 1 point
 - une équipe ayant déclaré forfait deux fois dans une phase de poules, se verra attribuer un FORFAIT GENERAL pour l'ensemble des rencontres du championnat concerné

JUGES-ARBITRES

- Les Juges-arbitres des rencontres par équipes doivent être des juges-arbitre officiels et ne seront ni joueurs, ni capitaines
- Exceptions
 - En COUPES VINCENSINI et VERNHES, LES DOUBLES DU 84, JEUDIS DU VENTOUX et CHALLENGE DES VIGNES ils peuvent être joueurs, mais pas capitaines
 - En CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL, un JAE peut être joueur à condition d'être remplacé par un autre JAE lors de son match (depuis 2024)
 - Le juge-arbitre d'une rencontre peut être joueur d'une autre rencontre se déroulant en même temps mais un autre juge-arbitre doit être présent pour diriger la rencontre pendant que le juge-arbitre désigné joue sa partie

LICENCE

➤ TENNIS

- Seule la licence « C Multi-Raquettes » permet de participer à un championnat par équipes
- La date limite de prise de licences pour les joueurs inscrits sur la Liste Nominative est celle de la date de clôture des inscriptions des équipes dans un championnat sur ADOC
- Le JOKER d'une équipe doit être licencié au plus tard la veille de la journée de championnat à laquelle il souhaite participer ; valable pour tous les championnats par équipes, sauf DQDN et Championnat de France

➤ BEACH/PADEL/PICKLEBALL

- Licence Beach/Padel/Pickleball ou C-Multi-Raquettes

NOUVEAU CLASSEMENT OFFICIEL EN COURS DE COMPETITION

- Pour toute la compétition (poules et finales) les compétiteurs (Liste Nominative et Jokers) jouent le jour de la rencontre avec leur classement actualisé (premier mardi de chaque mois) ; leur place sur la feuille de match correspond à ce classement actualisé
- Un joueur reclassé en cours de compétition (en dehors des classements mensuels), devra demander une dérogation à l'organisateur du championnat pour pouvoir poursuivre la compétition

PARTICIPATION D'UN JOUEUR A UN CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

- Dans la même année sportive un joueur JEUNE ou SENIOR PLUS ne peut participer à un championnat JEUNE ou SENIOR PLUS que dans une seule catégorie d'âge
- Un joueur ne peut pas disputer deux rencontres le même jour ; de même, il ne peut jouer deux rencontres ou plus du même championnat (régional et départemental) possédant le même numéro de journée se déroulant à des dates différentes du fait des reports et/ou des rencontres avancées.
- Un même joueur ne peut pas participer à deux phases finales d'un championnat départemental et/ou régional dans deux équipes différentes de son club

PHASES FINALES DANS LES CHAMPIONNATS OU UNE EGALITE EST POSSIBLE APRES LES SIMPLES ET LE(S) DOUBLE(S)

- En cas d'égalité est déclaré vainqueur l'équipe qui a gagné un double supplémentaire, disputé en un super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart) ; les équipes de ce double sont composées librement par les capitaines respectifs avec les joueurs présents depuis le début de la rencontre
- Dans les championnats mixtes, ce double décisif est un double mixte

REPORT

- Une rencontre ne peut être reportée qu'en cas d'intempéries ou en raison de terrains devenus impraticables par le mauvais temps
NB : avec l'accord des deux capitaines il est possible d'avancer une rencontre
- Le vent n'est pas une raison de report. C'est seulement en cas d'Alerte Météo de NIVEAU ORANGE minimum le jour de la rencontre, que le JA pourra décider du report de la rencontre
- Si la rencontre est reportée à cause d'intempéries, elle doit se jouer selon le calendrier des reports du championnat. Si les deux clubs sont d'accord sur une autre date, la commission examinera cette date et rendra sa décision
- Les équipes engagées dans un championnat sont tenues de respecter le calendrier des rencontres, dates de report comprises
- L'équipe demandeuse du report doit avertir l'autre équipe par SMS ou MAIL, **avec copie au Comité**, afin d'avoir une trace écrite si la date de report ne peut pas être respectée pour quelque raison que ce soit
- Toute rencontre reportée pour une autre raison que celles indiquées ci-dessus, devra être justifiée auprès de la commission compétente qui prendra une décision et pourra assigner un forfait à une ou l'autre équipe
- Si les terrains extérieurs sont impraticables à cause d'intempéries et si le club visité dispose de terrains couverts, un seul terrain au minimum est requis quelle que soit la rencontre considérée
- Les tableaux des phases finales sont établis avec les résultats enregistrés au plus tard une semaine avant la première journée de cette phase finale (indiquée dans les calendriers de chaque championnat). Tout résultat enregistré après ne sera pas pris en compte, ces équipes ne participeront pas à la phase finale
- *Si dans les épreuves internes du 84 se déroulant en matchs ALLER/RETOUR (Challenge des Vignes et Jeudis du Ventoux) une rencontre doit être interrompue alors que le score n'est pas acquis, la rencontre est rejouée dans le club qui recevait*

